

Commune du Rhône - 69  
**SAINT-LAURENT D'AGNY**



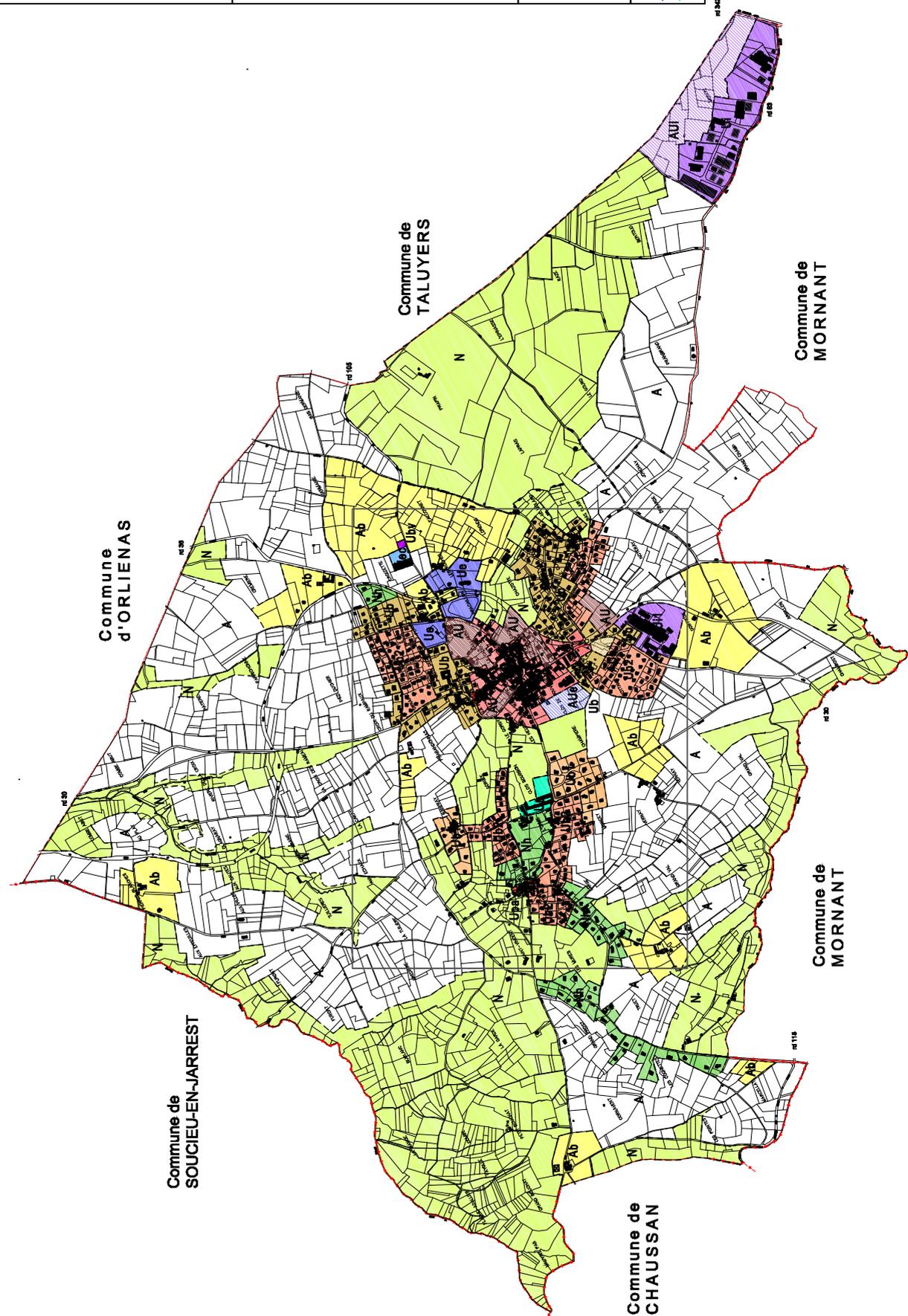
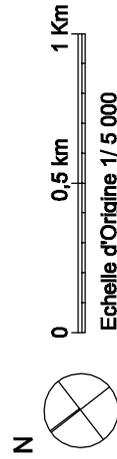
# PLAN LOCAL D'URBANISME



## ANNEXE 14 – APPLICATION DU PERMIS DE DEMOLIR

<b>Révision prescrite le :</b>	7 Décembre 2009
<b>Arrêtée le :</b>	28 Juin 2012
<b>Approuvée le :</b>	15 Avril 2013
<b>Exécutoire à compter du:</b>	

# LE PERMIS DE DEMOLIR EST INSTITUTE SUR TOUTES LES ZONES U, AU, A et N DU P.L.U.



Annexe 14: Permis de démolir

Rédaction, prescrite le : 07 décembre 2009  
 Approuvée le : 28 juin 2010  
 Entrée en vigueur le : 19 avril 2010

- Zone Urbaine**
- Us Centre ancien / Hameau ancien
  - Up Secteur d'intérêt patrimonial
  - Ub1 Expansion urbaine
  - Ub2 Equipements collectifs
  - Uc Activités économiques
- Zone à Urbaniser**
- AU Aménagement à long terme
  - AU6 Ouverture à urbanisation suivant orientation d'aménagement
  - AU5 Secteur dédié aux équipements collectifs
  - AU4 Secteur dédié à l'activité économique
- Zone Agricole**
- A Secteur de production
  - Ab Secteur de renforcement de l'habitat
- Zone Naturelle**
- N Protection des milieux
  - Nt Secteur périphérique à maîtriser
- Prescriptions urbaines :**
- Prescription d'usage
  - Servitude d'alignement
  - ZAC Les Platanes
  - Secteur d'aires géologiques labiles
  - Espace Boisé Classé
- Prescriptions urbaines (cf. Plans de détails) :**
- Servitude pour la mobilité sociale (cf. Plan de détail 4-2)
  - Servitude de projet (cf. Plan de détail 4-3)
  - Destination des RDC commerciaux (cf. Plan de détail 4-4)

Commune de  
**CHASSAGNY**